



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par Michaël Gamarde  
[michael.gamarde@moselle.gouv.fr](mailto:michael.gamarde@moselle.gouv.fr)  
03 87 34 34 31

Metz, le 04/06/2019

La Responsable de l'Unité Police de l'eau

à

SCY JOY  
Monsieur THEOBALD  
76 – 25 rue de la Folie  
57050 Metz

**Objet :** Dossier de déclaration – Construction d'une maison d'habitation rue du Moulin sur la commune de Saulny – Accusé réception dossier complet

**Réf :** Dossiers instruits\_en cours\travaux sur cours d'eau\SAULNY

**PJ :** Récépissé de déclaration

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Construction d'une maison d'habitation rue du Moulin sur la commune de Saulny**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29 mai 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2018-00287

Votre dossier sera suivi par Michaël GAMARDE

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'attire votre attention sur le fait que, sauf accord formel préalable, vous ne pouvez pas débiter les travaux avant le 29 juillet 2019 délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Durant ce délai, il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R214-35 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie pour information :

- Mairie de Saulny
- SIRUS

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER